RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2018 à 19 h 30

*Intervention de M. Pierre JOUVET, Président de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche*

*Présentation de la situation géographique et du positionnement stratégique.*

*58 membres représentent les 35 communes, St Rambert étant la commune la plus importante avec 6 500*

*habitants et donc 5 délégués communautaires. 1 président et 11 vice-présidents, 9 commissions thématiques.*

*La conférence des Maires se réunit 3 à 5 fois par an. Le projet du territoire : soutenir l’activité économique, développer l’attractivité, un aménagement durable et équilibré, un territoire ou il fait bon vivre.*

*Présentation détaillée des 4 thèmes du projet du territoire.*

*A noter que 180 000 € sont attribués par commune par mandat, pas d’augmentation des impôts pendant la durée du mandat.*

*Questions du CM à M. le Président : Vieillesse, interventions des entreprises du territoire sur les aménagements des futures zones d’activités, Gemapi, passe à poissons, protections pour les habitations individuelles contre les inondations, gué de l’île, salle de tennis de table.*

COMPTE RENDU du 11 avril 2018 à 20 h 30

Présents : Mme Nathalie DURAND - M. Gilles MORGUE - Mme Marie-Pierre COQUELET - M. Patrick LEPETIT - Mme Béatrice CREPISSON - Mme Chantal CASSAN - M. Lilian ROBIN - Mme Elisabeth RANC - M. René TARDY-JEUNOT - M. Frédéric RICHARD - M. David ROZOT - M. Gérard VALLET

Absent : Mme Soline TEISSERENC

Secrétaire de séance : Béatrice CREPISSON

Approbation du procès verbal rendu du conseil municipal du 28 mars 2018 : Votants : 12 Pour : 12

1°) Délibérations :

*Vote du Compte Administratif commune 2017*

Mme Marie-Pierre Coquelet présente le Compte Administratif. Mme le Maire sort de la salle et Mme Marie-Pierre Coquelet soumet au vote, ainsi, Mme le Maire ne participe pas au vote.

Votants : 11 Pour : 11

*Délibération approuvant le Compte de Gestion commune 2017*

Votants : 12 Pour : 12

*Délibération affectation du résultat commune 2017*

Fonctionnement :

Recettes 2017 421 752.82 €

Dépenses 2017 395 767.62 €

Résultat exercice 2017 + 25 985.20 €

Excédent antérieur + 129 486.31 €

Résultat à affecter + 155 471.51 €

Investissement :

Recettes 2017 245 823.32 €

Dépenses 2017 184 477.60 €

+ 61 345.72 €

Excédent 2016 + 24 865.67 €

Excédent de financement + 86 211.39 €

Reste à réaliser dépenses 119 523.15 €

Reste à réaliser recettes 31 603.29 €

*-87 919.86 €*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter comme suit le résultat :

- C/001 Réserves : 86 211.39 €

- C/002 Résultat de fonctionnement reporté : 153 763.04 €

- C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 708.47 €

Votants : 12 Pour : 12

*Vote du Budget primitif commune 2018*

Mme Marie-Pierre Coquelet donne des explications sur les propositions de vote.

Le budget fonctionnement s’équilibre à 609 000 € et le budget investissement à 277 359 €.

Votants : 12 Pour : 11 Contre : 1

Convention avec le CAUE pour le réaménagement centre village

Votants : 12 Pour : 11 Contre : Abstention : 1

Convention avec la Médiathèque de la Drôme des collines :

Votants : 12 Pour : 12

3°) Questions diverses

Présentation de dossiers d’urbanisme suite à la réunion avec le service urbanisme de la communauté de communes.

Permis d’Aménager Lotissement Olga : le dossier semble très difficile, future zone A en PLU.

PC Servent problème sur la couleur de crépis : dépôt d’un permis modificatif en cours d’instruction

DP Camping : signature d’une attestation de non opposition à la conformité en juillet 2017.

PC Faure pour 2 maisons situées près de frémuzet.

Stationnement remorque Bouillot  (poissonnerie) : Les services de la communauté de communes doivent se renseigner auprès des services de l’état.

TBI : panne sur le vidéoprojecteur, à voir si encore sous garantie, sinon déclaration à l’assurance.

Le Prieuré : Une réunion a été organisée à Valence, en présence de l’association, du département, de la préfecture, du diocèse, de la communauté de communes et commune, et de l’architecte. D’importants travaux doivent être engagés, compte tenu du coût annoncé, les travaux se réaliseront par tranche. Tous les acteurs de ce dossier participeront au financement sauf le diocèse. L’évêché ne veut pas vendre le prieuré mais ne veut pas investir sur ce bâtiment.

M. Aramel, architecte des bâtiments de France propose la démolition de la sacristie, mais il faudrait trouver une pièce à l’intérieur du prieuré pour remplacer la sacristie.

Assainissement collectif : rendez-vous avec un cabinet d’études mandaté par la communauté de communes.

*La séance est levée à 23 h 15.*